

## CONSIGNE SANITAIRE GÉNÉRALE A TOUTES LES ACTIVITÉS

Applicable à compter du 14 mars 2022

Source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

À partir du 14 mars,

1) L'application du « pass-vaccinal » est suspendue dans tous les endroits où il était exigé (lieux de loisirs et de culture, etc.).

En conséquence pour le Magnolia, le « pass-vaccinal » n'est plus exigible pour la danse bretonne.

2) Le port du masque n'est plus obligatoire pour pratiquer les activités Magnolia, tant en intérieur qu'à l'extérieur.

Il reste obligatoire pour les transports collectifs de voyageurs.

Bien que le covoiturage pour se rendre sur un lieu de randonnée reste de la responsabilité du propriétaire du véhicule, le port du masque est vivement recommandé.

Responsabilité de chacun :

- Inviter les personnes présentant des symptômes Covid19 et qui ne sont pas sûres de leur bon état de santé, celles qui ont participé à des rassemblements ou voyage hors de la France métropolitaine à suspendre momentanément leur participation à l'activité.
- Continuer à prévenir immédiatement l'animateur si vous êtes positif à la Covid19.

Guy YAN  
Président de l'association